



**CORSICA**  
Taxe  
Apprentissage

*Per A Nostra  
Ghjuventu*

## TAXE APPRENTISSAGE, NOTRE JEUNESSE, NOTRE AVENIR.

En choisissant de confier la collecte de votre taxe d'apprentissage à l'OCTA de Corse, vous participez à soutenir la formation dans votre région, et contribuez aux emplois de demain.



### PAR INTERNET

- Effectuez votre déclaration sur notre site internet : [corse-tax-apprentissage.fr](http://corse-tax-apprentissage.fr)
- Calculez en ligne le montant de votre taxe d'apprentissage.
- Consultez et choisissez les établissements de formation habilités à percevoir la taxe d'apprentissage.

OU



### PAR COURRIER

Remplissez le [bordereau papier](#) et le retournez à l'adresse indiquée.

**DATE LIMITE  
DE VERSEMENT**

**28 FÉVRIER**

À vos côtés, nos conseillers sont à votre disposition pour un accompagnement gratuit et personnalisé. N'hésitez pas à les contacter à **Bastia** au **04 95 54 44 55** ou à **Ajaccio** au **04 95 23 61 31**.



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

[corse-tax-apprentissage.fr](http://corse-tax-apprentissage.fr)

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

• **Clé web** : pour déclarer votre taxe d'apprentissage en ligne, connectez-vous sur le site de votre OCTA de Corse.

• Complétez ou modifiez les informations si nécessaire.



Dans le cas où l'entreprise se situe hors région, nous sommes habilités à traiter son dossier dès lors qu'elle dispose d'un établissement actif en Corse.

## COMMENT EFFECTUER VOTRE DÉCLARATION ?

**EN LIGNE**, sur notre site à partir du 7 janvier 2019\*, les derniers changements législatifs intervenus y seront spécifiés.

Ou **PAR COURRIER**, en nous retournant votre bordereau complété.



L'entreprise établit une **seule déclaration** regroupant l'ensemble de ses établissements.

\* Accès aux éléments de la réforme, au fichier national des écoles, aux établissements bénéficiaires de votre taxe l'an passé et à l'aide en ligne.

## 2. CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

**TOTAL DES SALAIRES BRUTS 2018 (BASE SOCIALE) TAUX : 0,68%**

- Les entreprises redevables de la CSA sont celles comptant 250 salariés et plus, assujetties à la taxe d'apprentissage, et dont l'effectif annuel moyen, au sens de l'article 1609 quinquies du Code Général des Impôts, comporte moins de 5 % de salariés en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, et de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ou bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Région Corse



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CORSE

Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

[corse-taxe-apprentissage.fr](http://corse-taxe-apprentissage.fr)

## QU'EST-CE QUE LE QUOTA ?

Le quota d'apprentissage permet au(x) centre(s) de formation d'apprentis (CFA) et sections d'apprentissage (SA) de financer des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La fraction quota d'apprentissage représente **26 % de la taxe d'apprentissage** (0,68 % de la masse salariale). Le quota d'apprentissage est versé par les entreprises, pour affectation aux CFA et aux SA.

**Si l'entreprise emploie un apprenti**, elle doit en priorité contribuer au financement de la formation du CF.

**Si l'entreprise n'emploie pas d'apprenti**, elle verse le quota d'apprentissage au(x) CFA ou SA de son choix.

## QU'EST-CE QUE LA FRACTION RÉGIONALE ?

La fraction régionale pour l'apprentissage constitue la ressource régionale pour l'apprentissage. Elle représente **51 % de la taxe d'apprentissage** (0,68 % de la masse salariale). La fraction régionale est versée par l'OCTA, au Trésor public, avant le 30 avril.

Elle est ensuite reversée à la **Collectivité de Corse** pour le financement du développement de l'apprentissage sur les territoires.

## QU'EST-CE QUE LE HORS QUOTA ?

La fraction hors quota est destinée au financement des dépenses réellement exposées afin de favoriser les **premières formations technologiques et professionnelles, hors apprentissage**.

Cette fraction représente **23 % de la taxe d'apprentissage** (0,68 % de la masse salariale de l'entreprise)\*

Les **formations en apprentissage** peuvent toutefois bénéficier du hors quota, sous certaines conditions.

Les entreprises peuvent accorder des subventions aux centres de formation d'apprentis et aux sections d'apprentissage au titre du hors quota :

- lorsque le montant déjà versé, au titre du concours obligatoire, est inférieur au coût de la formation suivie par le jeune ;
- soit sous forme de matériels à visée pédagogique de qualité en vue de réaliser des actions de formation.

**Articles L6241-2 et L6241-8 et suivants du Code du travail.**

← 0,026% à 0,6% →

### SCHÉMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

(sous réserve d'évolution réglementaire)

Fraction Régionale Apprentissage (51% de la taxe brute)	QUOTA (26% de la taxe brute)		HORS QUOTA (23% de la taxe brute)		CSA
Trésor Public (pour le compte des Conseils Régionaux)	Quota obligatoire (réservé au CFA d'accueil de vos apprentis)	Solde quota	CAT A 65%	CAT B 35%	Contribution supplémentaire à l'apprentissage (250 salariés et +)
	CFA		Collèges, lycées, écoles Possibilité de couvrir le concours financier		CFA



3.

## DÉDUCTIONS HORS QUOTA

### FRAIS DE STAGE DE FORMATION INITIALE

La catégorie est déterminée selon le niveau de diplôme préparé :

- ◉ Catégorie A : Niveaux III, IV et V
- ◉ Catégorie B : Niveaux I et II

#### LES FORFAITS JOURNALIERS :

Catégorie A = 25€, Catégorie B = 36€

- ◉ Les stages de formation professionnelle continue (AFPA, GRETA...), et de 3e générale sont exclus.
- ◉ Seuls sont retenus les stages de formation initiale ayant donné lieu à une convention tripartite (entreprise, établissement d'enseignement, stagiaire).
- ◉ Pour déterminer le forfait applicable, vérifiez le niveau de formation du diplôme technique préparé par le stagiaire.
- ◉ Le nombre de jours de présence correspond au nombre de jours ouvrés durant la période de stage indiquée sur la convention.
- ◉ Indiquez (pour chaque catégorie A et B) le montant correspondant au calcul suivant :
  - forfait x nombre de jours de stage,
  - cette déduction est plafonnée à 3 % de la Taxe Brute (TB).

## 4. PAIEMENT

### MODES DE PAIEMENT :

**Par chèque**  
à l'ordre de la CCI de Corse

**Par virement - IBAN :**  
**FR76 1200 600 8182 1015 3616 752**  
**AGRIFRPP820**

Références à mentionner sur l'ordre de virement : votre numéro de SIRET (14 caractères)

#### PIÈCES À JOINDRE

- **Contrat(s) d'apprentissage** : si vous avez des apprentis présents au 31/12/18.
- **Conventions(s) de stage** : en cas de déduction pour frais de stages de formation initiale avec convention (cf. paragraphe 3 de la notice).



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

[corse-taxe-apprentissage.fr](http://corse-taxe-apprentissage.fr)

## 7. AFFECTATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Veillez identifier, le plus précisément possible, les établissements d'enseignement que vous désirez soutenir.

Afin d'atteindre le coût de formation publié sur la liste préfectorale de la Région, la possibilité vous est donnée de compléter votre versement de quota obligatoire par du hors quota.

Pour les entreprises soumises à la CSA, les fonds seront dirigés vers l'apprentissage (CFA, UFA, SA).

Votre OCTA vous adressera, pour validation, la liste des établissements d'enseignement bénéficiaires et le reçu libératoire avec les sommes calculées pour chaque école.

Ces éléments seront également accessibles sur votre compte.

Les versements aux établissements d'enseignement seront effectués par votre OCTA.



Aucun cumul n'est désormais possible entre les catégories A et B.

**TAXE APPRENTISSAGE,  
NOTRE JEUNESSE,  
NOTRE AVENIR.**

*Per A Nostra  
Ghjuventu*



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

SIMPLIFIEZ VOS CALCULS DE TAXE EN EFFECTUANT VOTRE DÉCLARATION EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE OCTA RÉGIONAL INTERCONSULAIRE À PARTIR DU 7 JANVIER 2019 :

UN OUTIL SÉCURISÉ, FACILITATEUR, RAPIDE À VOTRE DISPOSITION.

Vous y trouverez :

- l'actualité réglementaire,
- un accès à la déclaration en ligne de la formation professionnelle continue,
- la liste des écoles bénéficiaires nommées l'an passé,
- le fichier national des écoles,
- l'archive de votre entreprise,
- votre reçu libératoire.

[corse-tax-apprentissage.fr](http://corse-tax-apprentissage.fr)